



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018  
Reçu en préfecture le 06/02/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_006-DE

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2018**

**2018-01-006 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 24 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance  
-----

## FINANCES ET FISCALITE

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève à 1 799 378 €,

Vu l'intérêt d'une telle procédure budgétaire qui permet de ne pas attendre le vote du budget primitif pour lancer les opérations d'investissement, hors AP/CP et techniquement prêtes.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2018,  
Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 22 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à accorder cette autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption ;
- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement énumérées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	N° opération d'équipement	Affectation des crédits	Montant
21	2135	18CN036	Aménagement de la Plateforme de Le Fieu (accessibilité, chauffage,...)	42 500 €
21	2184	18CN009	Mobilier ALSH de Vayres	30 000 €
21	2183		Equipement informatique ALSH de Vayres	15 750 €
21	2188		Equipement divers ALSH de Vayres (électroménager, linge, vaisselle...)	15 750 €
21	2183	18CN029	Enveloppe équipements informatiques	5 000 €
21	2183	18CN035	Enveloppe téléphonie	2 000 €
21	21568	18CN037	Equipement défense extérieure contre l'incendie	6 000 €
23	2158	18CN016	Mise en place compteur sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Libourne	1 000 €
21	2188	18CN040	Réserve électroménager	15 000 €
21	2158	18CN046	Réserve autre matériel GER Système clim / chaudière...	15 000 €
21	2135	18CN042	Autres bâtiments – Travaux annuels mise en conformité sécurité	10 000 €
21	2135	18CN043	Autres bâtiments – Travaux annuels mise à niveau couvertures	10 000 €
21	2135	18CN044	Bâtiments administratifs – Travaux annuels mise à niveau	10 000 €
21	21735	18CN043	Travaux étanchéité toiture terrasse Crèche de Libourne	25 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>203 000 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



*(Handwritten signature in blue ink)*

Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_006-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018  
Reçu en préfecture le 06/02/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_007-DE

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2018**

**2018-01-007 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 24 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE**  
**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) : INSTITUTION DE LA TAXE**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu l'article 53 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017, qui permet aux collectivités de délibérer sur l'institution de la taxe GEMAPI et le montant de son produit avant le 15 février 2018,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts permettant aux EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI d'instituer et percevoir une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer la compétence,

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour l'application l'année suivante par le conseil communautaire dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant, au sens de l'article L .2334-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article 53 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 qui permet par dérogation aux articles 1530 bis et 1639 A bis du code général des impôts, pour l'année de transfert de la compétence GEMAPI de délibérer jusqu'au 15 février 2018,

Considérant que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence, telle qu'elle est définie à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

Considérant que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités d'emprunts, résultant de l'exercice de la compétence,

Considérant que le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente,

Considérant que le produit de la taxe doit être arrêté chaque année par délibération du conseil communautaire avant le 1<sup>er</sup> octobre, et qu'à défaut le produit de l'année précédente sera reconduit,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'**unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),**

Le Conseil communautaire décide :

- d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2018 tel que suit :

Pour la gestion des milieux aquatiques - GEMA : Participation aux syndicats de bassins versants :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Bassins Tude et Dronne aval	52 231 €
Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) de la Saye, du Galostre et du Lary	34 956 €
Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)	98 773 €
Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M)	44 057 €
<b>Sous-total GEMA</b>	<b>230 017 €</b>

Pour la prévention des inondations - PI : Prévisions budgétaires :

Étude de gouvernance – PETR du Grand Libournais	14 400 €
Substitution aux cotisations communales pour les ASA	96 517 €
<b>Sous total</b>	<b>110 917 €</b>
Coût de gestion interne - 80% des dépenses du poste de Technicien	
Poste technicien GEMAPI + secrétariat	38 522 €
Véhicule (amortissement + entretien + carburant + assurance)	4 035 €
Autres dépenses de fonctionnement (abonnement téléphonique)	218 €
Matériel informatique + amortissement	720 €
Formation	4 500 €
<b>Sous total gestion interne</b>	<b>47 995 €</b>
<b>Sous-total PI</b>	<b>158 912 €</b>
<b>TOTAL GEMAPI</b>	<b>388 929 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018  
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_007-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018  
Reçu en préfecture le 06/02/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_012-DE

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2018**

**2018-01-012 – 1/4**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 24 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance  
-----

# FINANCES ET FISCALITE

## MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA CLECT

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME, Vice-Présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant création et détermination de la composition de la CLECT,

Vu la délibération n°2017-03-078 en date du 20 mars 2017 portant désignation des membres de la CLECT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu la délibération n°105/2017 de la commune de Coutras en date du 9 novembre 2017 portant sur le remplacement de Monsieur Jean-Charles CEPISUL par Monsieur Baptiste CHANSARD en tant que membre suppléant ;

Considérant qu'il a été acté la répartition des sièges de la CLECT suivante :

- un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune pour les communes de moins de 3 500 habitants,
- trois représentants titulaires et trois représentants suppléants par commune pour les communes de 3 500 habitants et plus,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2018,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 22 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier :

- la liste des membres de la CLECT en procédant au retrait des représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Camiac et Saint Denis :

	COMMUNES	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1	ABZAC	Michel DION	Evelyne PARIOLLEAU
2	ARVEYRES	Nicolas DONIS	Anne CAZENAVE
3	BAYAS	Fabienne KRIER	Christian RAYMOND
4	BONZAC	Jean-Luc DARQUEST	François-Didier BASSET
5	CADARSAC	Armand REIS FILIPE	Régis WIECZORECK
6	CAMPS SUR L'ISLE	David RESENDE	Françoise DEMARE
7	CHAMADELLE	Gérard MUSSOT	Thierry BORDAT
8	COUTRAS	Jérôme COSNARD	Michel FOULOUX
		Alain JAMBON	Baptiste CHANSARD
		Roger RAMOS	Jean-Paul DUBOIS
9	DAIGNAC	Eric LACOUME	Ludovic BARTHE
10	DARDENAC	Odile LUMINO	Jean-Yves HACHE
11	ESPIET	Bernard PIOT	Damien GRAIN
12	GENISSAC	Emilie FAUBET	Gérard HENRY
13	GOURS	Honoré SEGUY	Gisèle SAUVANAUD

			Envoyé en préfecture le 06/02/2018 2018-01-012 - 3/4 Reçu en préfecture le 06/02/2018 Affiché le SOPHIE CARRERE SLOW ID : 033-200070092-20180130-2018_01_012-DE
15	IZON	Anne-Marie ROUX	
		Frédéric MALVILLE	
		Laurent DE LAUNAY	Delphine FLOIRAT RATTE
16	LAGORCE	Bruno LAVIDALIE	Olivier MAURICE
17	LALANDE DE POMEROL	Frédéric DUDILOT	Sébastien GODINEAU
18	LAPOUYADE	Hélène ESTRADE	Hervé GODINAUD
19	LE FIEU	Michel VACHER	Mariette BENECH
20	LES BILLAUX	Michel MILLAIRE	Thierry BALAN
21	LES EGLISOTTES	Bernard GUILLEMOT	Bernard NADEAU
22	LES PEINTURES	Jacques MESPLEDE	Armand BATTISTON
23	LIBOURNE	Denis SIRDEY	Thierry MARTY
		Laurence ROUEDE	Annie POUZARGUE
		Corinne VENAYRE	Monique JULIEN
24	MARANSIN	Loïc MANON	Jean-Claude GOBIN
2	MOULON	Loïc MAGNAN	Renaud CHALLENGEAS
26	NERIGEAN	Jean-Luc LAMAISON	Jean-Louis PARENTEAU
27	POMEROL	Caroline RAYNIER	Cédric CAILLEGARIN
28	PORCHERES	David REDON	Christian AICOBERRY
29	PUYNORMAND	Joël BAYLE	Jean ARNAUD
30	SABLONS	Francine TREBUCHAIRE	Jean-Claude ABANADES
31	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	Paquerette PEYRIDIEUX	Cédric BORDET
32	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	Patrice BOUVRY	Jacques PHILIPPS
33	SAINT CIERS D'ABZAC	Aline LACUENTRE	Kléber AUDINET
34	SAINT DENIS DE PILE	Pascal PERAULT	Michel EYMAS
		Henriette DUFOURG CAMOUS	Sylvie FAURIE
		Fabienne FONTENEAU	Marie-Claude SOURDY
35	SAINT GERMAIN DU PUCH	Catherine VIANDON	Henri Michel GATA
36	SAINT MARTIN DE LAYE	Jean-François MARTINEZ	Annie ROY
37	SAINT MARTIN DU BOIS	Philippe FAURT	Marie-Flor LACOSTE
38	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	Stéphane CATALAN	Mireille CONTE JAUBERT
39	SAINT QUENTIN DE BARON	Jack ALLAIS	Marc CHERRIER
40	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	Martine CADOT	Jean-Pierre DUBET
41	SAINT SEURIN SUR L'ISLE	Anne BERTHOME	Marcel BERTHOME
42	SAVIGNAC DE L'ISLE	Chantal GANTCH	Muriel GABRIEL
43	TIZAC DE CURTON	Josette TRAVAILLOT	Christian ARFELLI
44	TIZAC DE LAPOUYADE	Dominique BERNESCUT	Pierre-Jean MARTINET
45	VAYRES	Jacques LEGRAND	Pierre MALVILLE
		Jocelyne LEMOINE	Jack GAUTHIER
		Eve RIBES	Laurence CHATELIER

- l'article 2 du règlement intérieur de la CLECT fixant désormais le nombre de sièges à 110 : 55 membres titulaires et 55 membres suppléants.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournaise





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018  
Reçu en préfecture le 06/02/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_013-DE

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2018**

**2018-01-013 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 24 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le trente janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Kléber AUDINET, Marcel BERTHOME, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Gabi HOPER pouvoir à Laurence ROUEDE, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN

-----  
Monsieur David REDON a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE**  
**AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018 AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Envoyé en préfecture le 06/02/2018  
2018-01-013 - 2/2  
Reçu en préfecture le 06/02/2018  
Affiché le  
COMMUNAL D'ACTION  
ID : 033-200070092-20180130-2018\_01\_013-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

La subvention de la Communauté d'Agglomération du Libournais versée au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public intercommunal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement social et de solidarité sur le territoire communautaire.

La subvention annuelle 2018 sera votée après l'adoption du budget primitif de La Cal, soit au plus tard le 15 avril.

Il est donc nécessaire, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du CIAS et plus particulièrement le paiement des factures de ses partenaires, de procéder au versement d'une avance sur la subvention 2018 à attribuer à l'établissement intercommunal.

La subvention versée au titre de l'exercice 2017 s'est élevée à un montant de 774 044,55 €. L'avance sur la subvention 2018 pourrait être fixée à 30% de cette somme, arrondie à 230 000 €.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2018, une avance sur subvention au CIAS d'un montant de 230 000 €.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 657362

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 février 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

